



23 mai 2019

(19-3578)

Page: 1/2

**Conseil du commerce des marchandises
Comité des sauvegardes**

Original: anglais

**NOTIFICATION IMMÉDIATE AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES,
AU TITRE DE L'ARTICLE 12:5 DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES,
DE LA SUSPENSION PROJÉTÉE DE CONCESSIONS ET D'AUTRES
OBLIGATIONS VISÉE AU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 8
DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES**

TURQUIE

Supplément

La communication ci-après, datée du 22 mai 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la Turquie.

La République de Turquie communique par la présente une révision de l'annexe I de la notification du 21 mai 2018 (G/L/1242-G/SG/N/12/TUR/6) et du niveau de la suspension de concessions mentionné dans la notification du 15 août 2018 (G/L/1242/Suppl.1-G/SG/N/12/TUR/6/Suppl.1), dans laquelle la Turquie a notifié au Conseil du commerce des marchandises sa décision de suspendre des concessions et d'autres obligations conformément aux articles 8:2 et 12:5 de l'Accord sur les sauvegardes.

Le 16 mai 2019, les mesures appliquées par les États-Unis sur les importations d'acier en provenance de Turquie ont été réduites de 50% à 25% avec la *Proclamation présidentielle sur l'ajustement des importations d'acier aux États-Unis*, avec effet à compter du 21 mai 2019.

À cet égard, la Turquie a décidé de réduire les droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis et soumis à la suspension de concessions et à d'autres obligations au titre du GATT de 1994.

Le tableau révisé reprenant les codes SH et les nouveaux taux de tarifs avec effet à compter du 21 mai 2019 se trouve à l'annexe I jointe à la présente notification.

ANNEXE I

	CODES SH	DÉSIGNATION DES PRODUITS	DROIT ADDITIONNEL
1	08.02	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués	10%
2	10.06	Riz	25%
3	2106.90	Préparations alimentaires, n.d.a.	10%
4	22.08	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol.; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	70%
5	24.01	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac	30%
6	27.01	Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	5%
7	2704.00	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	5%
8	2713.11	Coke de pétrole, non calciné	4%
9	33.04	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	30%
10	3904.10	Poly(chlorure de vinyle), sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances	25%
11	3908.10	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires	5%
12	39.26	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.	30%
13	44.01	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires	5%
14	48.02	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)	10%
15	48.04	Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits	10%
16	48.11	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n° 4803, 4809 ou 4810	25%
17	5502.10	Câbles de filaments artificiels d'acétate de cellulose	30%
18	7308.90	Constructions et parties de constructions en fer ou en acier, n.d.a.(à l'exception des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, piliers et matériel similaire d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étalement)	30%
19	8413.70	Pompes centrifuges	10%
20	8479.89	Machines et appareils mécaniques, n.d.a.	10%
21	87.03	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes y compris les voitures du type "break" et les voitures de course	60%
22	9022.19	Appareils à rayons X (pour des usages autre que médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires)	5%